

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 mars 2016, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel Bédard, conseillère
André Beaudoin, conseiller
Caroline Poisson, conseillère
Jacques Tessier, conseiller

Est absent :

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Jean-Yves Piché, Valérie Fiset et Julie Veillette

RÉSOLUTION : 2016-03-063: Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-064: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février et de la séance ajournée du 8 février 2016.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses

6. Questions de l'assistance
7. Modification de la résolution 2015-12-378 concernant la demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec TECQ
8.
 - A) Dépôt du résultat du registre tenu sur le règlement 326-2015
 - B) Suite au règlement 326-2015 modifiant le règlement de zonage concernant l'ajout des usages 5530 et 6412 de la sous-classe commerces lourds du groupe iii) commerces axés sur l'automobile à la zone 67. (Référendum ou abandon du règlement)
9.
 - A) Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette.
 - B) Demande d'appui auprès de la CPTAQ de Marcel Davidson
10. Société Canadienne du cancer/proclamation d'Avril le mois de la jonquille
11.
 - A) Association forestière de la vallée du St-Maurice/distribution d'arbres.
 - B) Publicité dans le Nouvelliste
12.
 - A) Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.
 - B) Demande de Luc Proulx
13. Directrice générale adjointe/Cotisation à l'ordre des CPA
14. Adoption du rapport annuel sur le schéma de couverture de risques.
15.
 - A) Prime d'assurance.
 - B) Option d'assurance
16. Coopérative de solidarité santé de Sainte-Thècle/nomination au C.A.
17. Projet pour les baux de villégiature.
18. Vente de la fournaise au bois.
19.
 - A) Stationnement sur la rue Saint-Jean (Avis de motion)
 - B) CIUSSS de la Mauricie et du Centre du Québec demande d'effectuer le contrôle du stationnement du Centre d'hébergement de Sainte-Thècle.
20. Demande d'aide financière :
 - A) Du festival JFB et engagement de l'agence de sécurité
 - B) Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite
 - C) Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal
 - D) Moisson Mauricie

21. Mathieu Vincent demande de remboursement de sa quote-part pour l'amélioration du chemin du lac Vlimeux.
22. Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins.
23. A) Engagement d'un sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste.
B) Comité d'embauche pour les étudiants.
24. Bibliothèque municipale/Salon du livre et formation
25. Période de questions de l'assistance
26. Affaires nouvelles:
A) Société Saint-Jean-Baptiste
27. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-065 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2016

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février et de la séance ajournée du 8 février 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en février 2016

Ministère de la Sécurité Publique du Québec

Le MSPQ nous informe des nouvelles modifications au programme d'entretien et de vérification des véhicules.

Ministère des transports du Québec

Le MTQ nous informe de la réception de la résolution 2016-01-008 concernant l'exemption du dépôt de garantie.

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

Le CPTAQ nous informe qu'elle a reçu la demande de monsieur Marcel Davidson et qu'elle ne peut faire son traitement puisque des éléments essentiels sont manquants.

AQDR Mékinac

L'AQDR nous envoie leur bulletin Rayonnement édition printemps 2016.

Carrefour Jeunesse Emploi

Le CJE offre un poste d'intervenant(e) au programme Jeune en action. La date limite pour postuler 14 mars 2016.

Curriculum vitae

Monsieur Antoine Lavallée de Saint-Ubalde, nous offre ses services pour les travaux publics.

Monsieur François Provencher de Saint-Georges de Champlain, nous offre ses services pour les travaux publics.

Femme de Mékinac

Les Femmes de Mékinac nous envoient leur Programmation Hiver-printemps 2016.

Héma-Québec

Héma-Québec nous informe de la prochaine collecte de sang qui aura lieu le 14 mars prochain à la Salle Aubin. L'objectif à atteindre, 95 donateurs.

La Presse

Dans La Presse du 20 février 2016 on parle de l'entreprise Manitou Musher qui est le plus atypique des randonnées de traîneau à chien au Québec.

Maison des familles de Mékinac

La Maison des familles de Mékinac nous remercie pour notre contribution financière pour le projet Boîte à cadeaux. Cela a permis à 46 familles représentant 104 enfants de recevoir des boîtes à cadeau remplis de jouets, livres, tricots et bien plus.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

La RGMRM nous envoie la résolution 2016-02-4522 concernant la demande de subvention (Financement du développement d'une solution avec le CRIQ pour l'abattement du zinc dans les sites d'enfouissement).

RÉSOLUTION : 2016-03-066: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unaniment d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de février 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-067: Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unaniment que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2016 au montant de 412 559.28 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Aucune question

RÉSOLUTION : 2016-03-068: Demande d'aide financière dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

□ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

□ la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

□ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

□ la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-069: Dépôt du résultat du registre tenu sur le règlement 326-2015

CONSIDÉRANT que le registre sur le règlement 326-2015 a été tenu le 22 février 2016;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 37;

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes faites est de 63;

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement 326-2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-070: Règlement 326-2015

CONSIDÉRANT que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire était de 37 et le nombre de demandes faites a été de 63;

CONSIDÉRANT que le conseil doit prendre une décision d'aller en référendum ou non sur le règlement 326-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle retire le règlement 326-2015.

Le vote est demandé :

Pour la résolution : Jacques Tessier et Claudette Trudel-Bédard

Contre la résolution : Caroline Poisson, Jean-François Couture et André Beaudoin.

RÉSOLUTION REJETÉE

RÉSOLUTION : 2016-03-071: Fixation de la date du scrutin référendaire - Règlement no. 326-2015 modifiant le règlement no. 8-90 (Ajout d'usages dans la zone 67 CA

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté, le 1^{er} février 2016, le *Règlement no 326-2015 modifiant le Règlement de zonage no 8-90*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet d'ajouter l'usage « *station-service* » (5530) et l'usage « *services de lavage d'automobiles* » (6412) comme étant des usages autorisés dans la zone 67Ca;

CONSIDÉRANT que suite au processus d'enregistrement des personnes habiles à voter, un nombre suffisant de signatures a été apposé au registre afin que ce règlement soit soumis, pour entrer en vigueur, à un scrutin référendaire;

CONSIDÉRANT le certificat déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier à la présente séance;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de soumettre à la population du secteur concerné ce règlement par le biais d'un scrutin référendaire, tel que le prévoit la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

CONSIDÉRANT les articles 558 et 568 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

CAROLINE POISSON

APPUYÉ PAR :

JEAN-FRANÇOIS COUTURE

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT :

QUE le conseil fixe au dimanche, 22 mai 2016, la date du scrutin référendaire à l'égard du *Règlement no 326-2015 modifiant le Règlement de zonage no 8-90*;

QUE la question suivante soit ainsi soumise au processus référendaire prévu à la loi :

« Approuvez-vous le Règlement no 326-2015 modifiant le Règlement de zonage no 8-90, ayant pour objet d'ajouter l'usage « station-service » (5530) et l'usage « services de lavage d'automobiles » (6412) comme étant des usages autorisés dans la zone 67Ca ? »

Le vote est demandé :

Pour la résolution : Caroline Poisson, Jean-François Couture et André Beaudoin.

Contre la résolution : Jacques Tessier et Claudette Trudel-Bédard

ADOPTÉE À LA MAJORITÉE DES MEMBRES DU CONSEIL

RÉSOLUTION : 2016-03-072: Demande d'appui auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette demande la permission à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de construire un chalet en zone agricole;

que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette désire utiliser ce chalet pour effectuer des activités acéricoles et d'habitation;

CONSIDÉRANT que Pierre Vadnais et Hélène Fréchette demeure à plus de 130 kilomètres de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Pierre Vadnais et Hélène Fréchette auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'avoir la permission de construire un chalet sur le lot 4 757 147 à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-073: Demande d'appui auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec de Marcel Davidson

CONSIDÉRANT que Marcel Davidson désire aliéner le lot 4 758 116 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que Marcel Davidson a acquis ce lot par succession;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura pas d'impact négatif à la culture;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation du lot 4 758 116 du cadastre du Québec par le par Marcel Davidson, propriétaire du lot 4 525 474 dudit cadastre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-074: **AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-François Couture, APPUYÉ PAR Caroline Poisson

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-075: Association forestière de la vallée du Saint-Maurice/Mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous invite à célébrer le mois de l'arbre et des forêts en mai ;

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous offre des plants pour distribuer à nos citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal organisera une journée pour distribuer ces plants à la population, supervisée par Madame Caroline Poisson, conseillère municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice de nous fournir 1000 plants de bois feuillus et résineux qui seront remis aux gens de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-076: Publicité dans le Nouvelliste pour le mois de l'arbre

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer une publicité dans le Nouvelliste au montant de 255 \$ dans l'édition spécial pour le Mois de l'arbre et des forêts.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-077: Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées

CONSIDÉRANT qu'une demande nous est faite par un parent pour que son fils bénéficie de l'accompagnement d'un animateur afin de profiter du camp de jour offert par la municipalité durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT qu'URLS de la Mauricie a un programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées à l'URLS de la Mauricie pour la saison estivale 2016 et autorise Louis Paillé, directeur général, à signer la demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Luc Proulx

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2016-03-077: Directrice générale adjointe/Cotisation à l'ordre des CPA

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le paiement de la cotisation à l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au montant de 1 049.62\$ pour la directrice générale adjointe.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-078: Adoption du rapport annuel pour le schéma de couverture de risques à être transmis à la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la municipalité doit réviser son schéma de couverture de risques à chaque année;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de ce rapport préparé par M. Christian Paré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Approuve le rapport annuel pour le schéma de couverture de risques préparé par le directeur du Service incendie secteur est de Mékinac, M. Christian Paré.
- Autorise la transmission du rapport à la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-02-079: MMQ/Assurance pour l'année 2016

CONSIDÉRANT que l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement de la police d'assurance de la municipalité pour la période du 15 février 2016 au 15 février 2017 au coût de 52 877.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2016-01-080 : PMA Assurance offre de certaines protections additionnelles

CONSIDÉRANT que PMA Assurance nous offre des protections additionnelles sur notre police d'assurance ainsi que les coûts reliés à cette offre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'offre de PMA Assurance pour la protection additionnelle suivante :
Umbrella – surprime pour augmenter la limite de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$ pour un montant de 821 \$
- refuse l'offre de PMA Assurance pour les protections additionnelles suivantes :
tremblement de terre, inondation, Assurance des frais de justice, Avenant C-21, pompiers et premiers répondants, cadres et dirigeants, bénévoles et brigadiers.
- Autorise le directeur général et secrétaire trésorier à signer le document à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-081: Nomination d'un représentant de la municipalité du conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a un siège sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le terme de 3 ans du représentant de la municipalité est fini et nous devons renommer un élu sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Jacques Tessier, conseiller municipal au poste 5, pour représenter la municipalité sur le conseil d'administration de la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle pour les trois prochaines années.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-082: Projet pour les baux de villégiature

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac nous offre un montant dans le programme d'aide aux villégiateurs pour 2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité a plusieurs chemins sur le domaine public à réparer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente deux demandes d'aide financière dans le cadre du programme des baux de villégiature à la MRC de Mékinac comme suit :

- Un montant de 6 404.86 \$ pour le remplacement de ponceaux sur les chemins des Cèdres et des Érables estimé à 12 809.72 \$.
- Un montant de 8 595.14 \$ pour le rechargement en gravier du chemin du Tour du Lac Vlimeux estimé à 20 852.24 \$.
- Autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents concernant ces demandes d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-083: Vente de la fournaise au bois et une piscine

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a reçu les offres suivantes pour la vente de la fournaise à bois de :

Éric Dupuis au montant de	2 450.00 \$
Pascal Désilet au montant de	3 250.00 \$
Guillaume Tétreault au montant de	5 000.00 \$
Steve Després au montant de	5 000.00 \$
Benoit Leweez au montant de	1 000.00 \$
André Martel au montant de	5 000.00 \$
Jacques Boucher au montant de	3 500.00 \$
Jean-Pierre Auclair au montant de	4 327.00 \$
Marc Laflotte au montant de	4 100.00 \$
François-Ugo Martel au montant de	2 109.00 \$
Pierre Lanthier au montant de	1 000.00 \$

CONSIDÉRANT que trois personnes soient Guillaume Tétreault, Steve Després et André Martel ont offert le même montant soit 5 000.00 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal décide de faire un tirage au sort entre les trois personnes qui ont offert le même montant;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu une seule offre pour la vente de la piscine soit celle de Simon Bruneau au montant de 300.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Suite au tirage au sort de la fournaise au bois elle est adjugée à Steve Després au montant de 5 000.00 \$ plus les taxes applicables.
- Advenant le cas que M. Després retire son offre, la vente sera accordée à Guillaume Tétreault au montant de 5 000.00 \$ plus les taxes applicables et si M. Tétreault retire son offre, la vente sera accordée à André Martel au montant de 5 000.00 \$ plus les taxes applicables.
- Pour la piscine, la vente est accordée à Simon Bruneau au montant de 300.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

AVIS DE MOTION :

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement pour modifier le règlement de circulation de la municipalité de Sainte-Thècle

RÉSOLUTION : 2016-03-084: Demande d'aide financière du Festival JFB de Sainte-Thècle et engagement de l'agence de sécurité

CONSIDÉRANT que le conseil avait accepté d'aider financièrement au démarrage du Festival JFB (Jazz, Folk, Blues) de Sainte-Thècle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une aide financière de 3 000.00 \$ au Festival JFB de Sainte-Thècle.
- Accepte de payer l'agent de sécurité de l'agence Sécurité Accès pour les trois soirées à raison de quatre heures par soir au prix de 24.50\$/l'heure.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-085: Demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite nous demande une aide financière pour 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une aide financière de 500.00 \$ à l'Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite

pour l'ensemencement de poissons dans le lac du Jésuite en 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière de la fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal

Le conseil n'accorde pas d'aide financière à l'Institut de cardiologie de Montréal.

RÉSOLUTION : 2016-03-086: Demande d'aide financière de Moisson Mauricie

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie offre des services d'aide alimentaire à nos concitoyens;

CONSIDÉRANT qu'il nous sollicite une aide financière récurrente pour une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de contribuer pour une période de deux ans à l'organisme Moisson Mauricie pour un montant de 67.20 \$ par an.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mathieu Vincent demande de remboursement de sa quote-part pour l'amélioration du chemin du lac Vlimeux

Cette demande est reportée à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2016-03-087: Tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins

CONSIDÉRANT que pour le tirage au sort de la location du Pavillon Desjardins pour la période des fêtes 2016-2017, seulement le 1 janvier 2017 fera l'objet d'un tirage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carole Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle suite au tirage au sort pour la location du Pavillon Desjardins pour le 1^{er} janvier 2017 est accordée à Monique St-Amand pour le souper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-088: Engagement d'un sauveteur pour la plage du parc Saint-Jean-Optimiste

CONSIDÉRANT que Laurence Poiré nous a envoyé son Curriculum vitae et est intéressée au poste de sauveteur pour la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que la municipalité a toujours beaucoup de difficulté à trouver un sauveteur pour la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste;

CONSIDÉRANT que la municipalité est heureuse qu'il y est une personne de sa localité qui a la formation de sauveteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle engage Laurence Poiré comme sauveteur à la plage du Parc Saint-Jean-Optimiste pour la saison estivale 2016. Son horaire sera du dimanche au samedi de 11h à 17h et son salaire sera de 17.00 \$ l'heure avec une garantie de 30 heures par semaine.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-089: Nomination du comité d'embauche pour les étudiants

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme les conseillers Claudette Trudel-Bédard, Caroline Poisson et Jean-François Couture pour former le comité d'embauche des étudiants pour la saison estivale 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2016-03-090: Bibliothèque municipale /Salon du livre et formation

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise les bénévoles de la bibliothèque municipale à assister au Salon du livre de Trois-Rivières et à une formation sur le design, un investissement rentable pour donner le goût de lire. Les frais de transport et d'inscription seront à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

Gervais Arseneau nous informe que le WIFI de la bibliothèque municipale ne fonctionne pas.

Claude Lesieur et Marcel Bacon pose des questions concernant les baux de villégiature.

AFFAIRES NOUVELLES :

- A) Société Saint-Jean-Baptiste de La Mauricie/offre de subvention
- B) Plaisirs d'hiver, tirage au sort des prix pour le concours de bonhomme de neige.

RÉSOLUTION : 2016-03-091: Société Saint-Jean-Baptiste/offre de subvention

CONSIDÉRANT que la Société Saint-Jean-Baptiste offre une aide financière pour célébrer la fête nationale;

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle en collaboration avec le service d'incendie s'occuperont des activités de la fête de la Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que les revenus et dépenses de cette activité seront comptabilisés à même le fonds réservé pour la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande une aide financière dans le cadre du programme d'assistance financière de la Fête nationale du Québec.
- Autorise Louis Paillé, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents concernant cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Caroline Poisson procède au tirage des cadeaux qu'elle a eu des commanditaires pour Plaisirs d'hiver dans le cadre du concours de bonhomme de neige.

Rés. 2016-03-092 : Levée de la séance

À 21h10, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Secrétaire-trésorier